

Demandes d'interpellation

Les demandes d'interpellation sont déposées au bureau de la Chambre qui les renvoie en réunion publique de commission. Sur avis de la Conférence des présidents, le président peut toutefois décider qu'une interpellation présentant un intérêt général ou politique particulier sera développée en séance plénière ou décider de la transformer en question orale ou écrite.

➤ 0406 Défense nationale

Interpellation de M. Bruno STEVENHEYDENS au ministre de la Défense sur « les aménagements éventuels du plan de réforme ».

➤ 0407 Défense nationale

Interpellation de M. Luc SEVENHANS au ministre de la Défense sur « la lettre envoyée le 18 décembre 2009 par le CHOD aux commandants de corps ».

Idem n° 0405 M. Bruno STEVENHEYDENS